



À vrai lire

Les actualités agricoles par le groupement AGIRAGRI



ALIMENTATION, PAC ET NOUVEAUX DÉFIS

Offert par



membre du Groupement AGIRAGRI



AGIRAGRI
Partageons nos cultures

- Secteur agricole : feuille de route
- Des frites et des chips
- Agriculture et silicium
- Du sol au bilan pour durer

L'EDITO

Le rapport coûts/bénéfices de notre système alimentaire en question

A l'automne 2024, le Basic – Bureau d'analyse sociétale d'intérêt collectif – a publié une intéressante étude sur les coûts réels du système alimentaire français en 2021, c'est-à-dire les coûts pris en charge par la puissance publique. Il ne faut pas les confondre avec les coûts cachés du système alimentaire, plus difficiles (voire impossibles) à évaluer comme la perte de biodiversité, la pollution des nappes phréatiques, l'érosion des sols...

Résultat : le soutien public au système alimentaire s'est élevé à 48,4 milliards d'euros (md€) et le coût des impacts négatifs du système alimentaire (santé, sécurité sociale, minima sociaux, ...) à 19,1 md€, dont 11,7 md€ pour la prise en charge de maladies liées à une mauvaise alimentation, au surpoids, à l'obésité, etc.

Le soutien public (48,4 md€) se décompose de la manière suivante : 21,4 % d'aides européennes, 26,1 % d'exonérations de cotisations sociales, 17,7 % d'exonérations fiscales, 15,2 % du budget de l'Etat et 19,6% de soutien des collectivités territoriales. La production agricole touche 31% de cette somme globale.

Le coût réel total s'élève donc à 67,5 md€. Il est à mettre en relation avec la valeur de la production agricole, qui s'élève à 76,3 md€.

Soutiens publics et valeurs de production

Les forces structurantes du système alimentaire français peuvent être caractérisées par des phénomènes qui interfèrent les uns avec les autres : standardisation des produits agricoles, vus d'abord comme des matières premières, décomposition-recomposition de denrées alimentaires standardisées, pressions sur les prix obligeant à la maximisation des rendements, maximisation des volumes et de la valeur, segmentation croissante permettant une consommation de masse individualisée, consommation de produits gras, salés, sucrés, et différenciation marketing de l'offre basée sur l'image de marque.

Ce système favorise des chaînes de valeur indifférenciées, qui bénéficient de 83 % des soutiens publics (40 md€) et dégagent un bénéfice net cumulé de 26 md€, à comparer avec les chaînes de valeur différenciées (produits locaux, meilleure rémunération du travail, modèle Egalim de la « marche avant », soit 8 % du marché) qui bénéficient seulement de 6 % des soutiens publics (2,8 md€) et dégagent un bénéfice de 5,5 md€.

Que retenir de tous ces chiffres ? Notre système alimentaire coûte cher en soutiens publics par rapport à la valeur de la production, qui bénéficie davantage à des modèles de production, transformation, distribution dont le coût des impacts négatifs pour les finances publiques alourdit la facture, sans compter les coûts cachés qui ne sont pas pris en compte ici.

A l'heure des économies budgétaires, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur le fléchage de nos dépenses publiques vers des systèmes alimentaires moins chers, meilleurs pour la santé, moins énergivores et dégageant une empreinte environnementale moindre ? ■

SOMMAIRE

GRAND ANGLE

La vision de la Commission européenne pour la PAC post 2027 P 4

FOCUS SECTEURS

Viticulture : P 6
Les enjeux de la diversification

Elevage :
Importations, grippe aviaire, méga-poulaillers P 7
en Europe : quel avenir pour la filière volailles française ?

Grandes cultures : P 8
Pomme de terre : la consommation de frites et de chips oriente de plus en plus la production

Fruits et légumes : P 9
Développement des fruits à coque : un bon potentiel

3 QUESTIONS À... P 10

Bruno Parmentier.
"Des acquis à remettre en cause"

DROIT ET GESTION P 13

Loi de finances pour 2025 :
les mesures clés pour les agriculteurs

PORTRAIT D'AVENIR P 15

Du sol au bilan, une agriculture pensée pour durer

CULTURE P 18

Livre / La défense est dans le pré

BD / Le remembrement : une guerre oubliée au cœur des campagnes

A VRAI DIRE P 19

Bovins : forte baisse du cheptel en 2024 et augmentation des prix à la production

Oranges : en manque de jus !

Installation : diminution de 3,6 % en 2023

L'échec des lois Egalim pour le revenu agricole

La faible rentabilité des coopératives céréalières

PARLONS DE NOUS P 21

Une lumière s'est éteinte

[Vous pouvez cliquer sur l'intitulé pour accéder directement à l'article](#)

GRAND ANGLE

La vision de la Commission européenne pour la PAC post 2027



Le 19 février 2025, la Commission européenne a publié sa « feuille de route pour un secteur agricole et agroalimentaire européen prospère » en 2040.

Simplification, innovation, numérisation en sont « des conditions préalables ». La vision présentée par le Commissaire européen à l'agriculture Christophe Hansen s'appuie sur le rapport du [dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE](#) et définit quatre domaines prioritaires :

- **Un secteur attractif**

Pour attirer les jeunes vers l'agriculture, il y a besoin de stabilité, de revenus équitables et d'un soutien public ciblé. Les crédits carbone et naturels peuvent être des sources de revenus complémentaires. La directive sur les pratiques commerciales déloyales sera révisée, pour que les agriculteurs ne vendent systématiquement leurs produits à des prix inférieurs aux coûts de production. La Commission présentera également une stratégie de renouvellement des générations en 2025.

- **Un secteur compétitif et résilient**

Les négociations et accords commerciaux seront pleinement utilisés, tout en protégeant les intérêts des agriculteurs européens. Les normes de production pour les produits importés seront mieux alignées sur les normes UE pour éviter les désavantages concurrentiels, tout en respectant les règles internationales. Des mesures seront prises en 2025 pour évaluer l'incidence d'une plus grande cohérence des normes en ce qui concerne les pesticides dangereux interdits dans l'UE et le bien-être animal.

- **Un secteur à l'épreuve du temps**

La Commission reconnaît la nécessité de concilier l'action pour le climat avec la sécurité alimentaire et les défis spécifiques auxquels le secteur est confronté. Les agriculteurs devraient être récompensés pour avoir adopté des pratiques respectueuses de la nature. Toute nouvelle interdiction de pesticide sera examinée si des solutions de remplacement ne sont pas disponibles dans un délai raisonnable. L'accès aux biopesticides sera rationalisé. La « boussole de durabilité à la ferme », un système d'évaluation comparative volontaire, aidera les agriculteurs à mesurer et à améliorer leurs performances. Une stratégie de résilience hydrique sera également élaborée.

GRAND ANGLE

- Zones rurales et alimentation

La Commission présentera un plan d'action rural actualisé. Un dialogue annuel sur l'alimentation sera également lancé avec un large éventail d'acteurs, notamment les consommateurs, les agriculteurs, l'industrie et les pouvoirs publics.

La PAC post 2027 dépendra du budget qui lui sera attribué dans le cadre financier pluriannuel. La Commission envisage des plans nationaux regroupant plusieurs enveloppes et plus de marge de manœuvre donnée aux États membres, proposition qui est loin de faire l'unanimité, notamment au Parlement européen, qui craint que le budget PAC soit rabaissé selon les priorités des États.

Paielements directs : la Commission n'envisage pas la fin des aides à l'hectare, mais souhaite cependant les cibler « vers les agriculteurs qui en ont le plus besoin », entre autres grâce à la dégressivité et au plafonnement.

UE-Mercosur : la Commission ne modifiera pas l'accord et rappelle qu'un fond d'au moins 1 milliard d'euros de compensation sera disponible. Pour Christophe Hansen, « le Brésil peut être un marché extraordinaire pour l'exportation surtout si Donald Trump décidait de cibler nos produits ».

La fin des objectifs de la stratégie « De la ferme à la table » ? La Commission s'éloigne des objectifs chiffrés de cette stratégie et préfère les incitations aux obligations. « Il ne s'agit pas de déréguler mais de donner aux agriculteurs la possibilité de choisir ce qui leur convient le mieux, parce qu'une ferme n'est pas comparable à une autre, parce qu'il y a des disparités d'un État membre à l'autre, et au sein d'un même pays », affirme le Commissaire.

Dans le même temps, le Centre de recherche de la Commission a publié le 5 février un rapport selon lequel « l'UE doit intensifier ses efforts si elle veut atteindre les objectifs fixés par le Green Deal ». 71% des objectifs de la stratégie « De la ferme à la table » nécessitent une « accélération » pour être atteints à temps. La « réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides les plus dangereux [d'ici à 2030] reste un défi », celle-ci ayant diminué de 21 % entre 2015-2017 et 2021, mais réaugmenté de 5 % entre 2020 et 2021. La « réduction des pertes de nutriments » patine également, avec - 0,7 % par an de nitrates dans les eaux souterraines entre 2015 et 2020, loin des - 50 % visés pour 2030. La part de terres cultivées en bio n'a augmenté que de 6,7 % par an entre 2012 et 2020, contre les + 9,3 % par an nécessaires pour atteindre les 25 % voulus en 2030. D'autres objectifs sont « sur la bonne voie » : les ventes globales d'antimicrobiens pour l'élevage ont régressé de 28,3 % entre 2018 et 2022, ce qui rend atteignable le - 50 % fixé pour 2030. La dynamique de réduction de l'utilisation et des risques liés aux pesticides est aussi satisfaisante, avec - 33 % entre 2015-2017 et 2021, pour - 50 % fixé en 2030.

Mais l'heure semble bien à la dérégulation et à l'abandon du Green Deal, sans le dire ouvertement. ■

Sources

Communiqué de presse
de la commission (FR)

Interview de Christophe Hansen
à l'agence Contexte du 19 février

PLUS ICI

FOCUS SECTEURS



Viticulture

Les enjeux de la diversification

La récolte 2024, une des plus mauvaises dans le monde, accentue la crise française.

Agrumes, grenades, olives, figes, maraîchage, fruits à coque, arbres fruitiers, plantes aromatiques, cactus... : les initiatives se multiplient, notamment sur des marchés où la France est importatrice, sans oublier la possibilité pour certains de se lancer dans l'œnotourisme.

C'est ainsi que dans le Gard et alentour, 70 viticulteurs ont créé le syndicat France Grenade, qui est encore loin de produire les 70000 tonnes de grenades importées en France chaque année. D'autres se lancent dans la viti-forêt : ils plantent des arbres et des haies au milieu des vignes pour recréer de la biodiversité, dynamiser les rendements et protéger les cultures des aléas climatiques et des parasites, en limitant le recours aux produits chimiques. Une pratique ancestrale remise au goût du jour.

Il faut par ailleurs que les pics de temps de travail consacrés aux nouvelles productions ne correspondent pas à ceux de la viticulture. À l'exemple de la ferme Grenattitude de Thomas Saleilles à Bagnols-sur-Cèze (Gard) qui exploite 14 ha de grenadiers et 30 ha de vigne : « vigneron de cœur » et « producteur de grenade ». « Ce sont deux activités qui se complètent bien, explique le Gardois. Quand le travail se réduit dans les vignes, on attaque la récolte des grenades, entièrement manuelle. Et c'est un arbre qui résiste bien aux maladies et se cultive sans traitement. Il n'y a pas le stress de la vigne. »

Mettre en route d'autres productions nécessite également une ressource en eau suffisante et des sols appropriés, ce qui n'est pas toujours le cas.

La diversification reste un pari économique pour des producteurs souvent en difficulté financière, qui n'ont pas beaucoup de temps disponible pour d'autres productions, alors qu'il faut investir dans une nouvelle production. Pour les cultures pérennes, il faut attendre plusieurs années avant de récolter et par ailleurs les filières de commercialisation de ces nouvelles productions doivent être viables. ■

FOCUS SECTEURS



Elevage

Importations, grippe aviaire, méga-poulaillers en Europe : quel avenir pour la filière volailles française?

La volaille est la viande préférée des Français, qui pourraient en consommer encore 10% de plus à l'horizon 2035.

Mais en 2023, la France a produit seulement 83% de sa consommation de volailles, contre 140% en 2000. Nous importons 50% du poulet consommé, et même 60% pour la restauration hors domicile. Depuis 2000, les importations françaises de volailles ont été multipliées par 5, notamment en provenance de Pologne, Belgique, Allemagne.

Pendant ce temps, la multinationale MHP (360.000ha en Ukraine) veut implanter 200 grands élevages en Croatie pour produire 190 millions de poulets. Les Pays-Bas, eux, réduisent la volière pour des raisons environnementales et leur production devrait baisser de 10 à 20% cette année.

L'accord UE-Mercosur, signé mais pas encore ratifié, prévoit des importations de volailles à hauteur de 1,5% de la consommation européenne. Si on y ajoute les accords de libre-échange en cours de négociation avec l'Asie du Sud-est, l'Inde, le Mexique, etc., ce pourcentage pourrait monter à 9,7%.

Risque de pandémie

L'autre menace pour la filière est bien sûr la grippe aviaire H5N1, apparue en 1996 en Chine et aujourd'hui mondialisée, mais dont l'extension à 28 espèces de mammifères, en particulier les vaches laitières aux Etats-Unis, pourrait conduire à une pandémie. Les grandes usines de production de volailles aux Etats-Unis ou en Ukraine sont du pain béni pour la propagation et la mutation du virus et de véritables bombes à retardement. Plus de 100 millions de poules ont été abattues outre Atlantique, des dizaines de millions en France ces dernières années.

La concentration régionale de la production (en France : Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine), le transport mondialisé de poussins, des souches hybrides fragiles très peu diversifiées sont autant de facteurs favorables au virus. A l'heure où l'Anvol, l'interprofession française de la volaille de chair, estime qu'il faudrait 400 poulaillers supplémentaires en France d'ici à cinq ans pour être moins dépendants des importations, la logique économique de concentration/densification mériterait d'être interrogée.

La vaccination de tous les canards en France fin 2023 semble avoir porté ses fruits : seulement 10 élevages ont été touchés en 2024, contre 1800 en 2021/22. Si la Chine vaccine depuis longtemps, l'exemple français commence à inspirer d'autres pays, malgré la crainte de ne plus pouvoir exporter. Une nouvelle formulation vaccinale valable aussi pour les poulets est en cours de développement. ■

FOCUS SECTEURS



Grandes cultures

Pomme de terre : la consommation de frites et de chips oriente de plus en plus la production

Avec 7,7 millions de tonnes produites en 2024, la production française poursuit sa croissance.

Malgré une campagne marquée par la pluie, elle progresse de 12,2 % par rapport à 2023, grâce à l'augmentation des surfaces dédiées à la conservation (+11 %, 178 900 ha). Cette hausse suit la demande industrielle et l'installation de nouvelles usines dans les Hauts-de-France (64 % des surfaces).

Le marché évolue : la consommation en frais (17 %) recule au profit des produits transformés (21 %). En 1960, chaque Français consommait 95 kg de pommes de terre en frais par an, contre 52 kg aujourd'hui. Le segment des chips, lui, croît de 4,4 % par an.

Transformation massive

La France reste le 2^e producteur européen derrière l'Allemagne, devant la Pologne, les Pays-Bas et la Belgique. Elle exporte 43 % de sa production, mais importe 40 % de sa consommation de chips. Altho (marque Brets et MDD), qui produit 40 000 tonnes de chips par an et détient 48 % du marché, prévoit d'augmenter sa capacité de 15 000 tonnes avec une nouvelle usine dans le Morbihan. L'entreprise fait cultiver sous contrat 2 700 ha en Bretagne, étendus de 350 ha en 2024. Elle a aussi obtenu une baisse du prix du gaz pour les fabricants français afin de limiter la concurrence belge.

La Belgique, justement, domine le marché des frites et chips, exportant 90 % de sa production. Son leader, Clarebout, dépasse McCain en France et cherche des terres, y compris de l'autre côté de la frontière, où les prix sont plus bas. Dans le Nord, cette pression foncière inquiète.

L'essor des pommes de terre transformées pose des défis agronomiques, environnementaux et économiques. Depuis début 2024, le prix sur le marché libre chute, incitant les industriels à réduire les volumes contractuels pour 2025-26, en contradiction avec les accords interprofessionnels. Rappelons que la filière échappe aux lois Egalim. La culture intensive mobilise pesticides, engrais, mécanisation et irrigation, même en Bretagne et dans le Nord, où les pluies sont fréquentes. L'industrie impose un taux d'humidité régulier, au prix d'un impact sur les sols : le tamisage déstructure les sols et favorise l'érosion, nécessitant des rotations adaptées.

La transformation en frites surgelées et chips est très énergivore pour des produits peu recommandés par les nutritionnistes. Face à l'explosion des coûts de santé liés à l'obésité, faut-il s'interroger sur cette tendance, en France comme ailleurs ? Importer intrants et machines pour exporter des frites surgelées jusqu'au Pérou, berceau de la pomme de terre, est-ce raisonnable ?

FOCUS SECTEURS



Fruits et légumes

Développement des fruits à coque : un bon potentiel

La demande en fruits à coque connaît une forte croissance en France, notamment en raison de leurs bienfaits pour la santé.

Pourtant, la production nationale reste insuffisante, et la dépendance aux importations est massive : 98 % des amandes viennent de Californie, 80 % des noisettes de Turquie, et 12 000 tonnes de cerneaux de noix sont importées chaque année. Face aux défis climatiques, de nombreux agriculteurs cherchent à diversifier leurs cultures, et les fruits à coque apparaissent comme une alternative viable.

Des opportunités à saisir

En Provence, la pistache, cultivée depuis l'époque romaine mais disparue à la fin du XIX^e siècle, fait son retour. Depuis 2018, les plantations s'étendent, et les premières récoltes de 2023 marquent un tournant. D'ici 2035, les surfaces pourraient quadrupler pour atteindre 2 000 hectares, bien que la production reste encore très éloignée des 12 000 tonnes importées annuellement.

L'amande suit une dynamique similaire. La production française a atteint 1 000 tonnes en 2023, alors que les importations s'élèvent à 41 000 tonnes. Son développement est en plein essor, notamment en Provence, en Roussillon et en Corse, sous réserve d'un accès suffisant à l'eau.

La noisette, principalement cultivée en Turquie, se développe en France sous l'impulsion de la coopérative Unicoque. La production nationale, encore limitée à 12 % de la consommation, connaît une progression notable, notamment dans le Sud-Ouest, avec une montée en puissance du bio. Toutefois, des disparités réglementaires en matière de traitements phytosanitaires freinent son essor : les pertes liées aux ravageurs peuvent atteindre 80 % des récoltes. Une harmonisation des normes européennes pourrait atténuer cette distorsion de concurrence.

Une filière en structuration

Contrairement aux autres fruits à coque, la noix bénéficie d'une filière bien établie. La France est le premier producteur européen, avec une forte capacité d'exportation. Toutefois, après une récolte exceptionnelle en 2022 (50 000 tonnes) qui a fait chuter les prix, la production de 2023 a baissé à 31 000 tonnes en raison des conditions climatiques défavorables.

D'autres cultures restent expérimentales, comme la noix de pécan avec le projet French Pécan, ou encore l'arachide. En France, seule une poignée de producteurs s'est lancée dans cette culture, dont la ferme Darrigade, à Soustons (Landes), qui en produit depuis plusieurs générations. Cette production reste symbolique face aux très faibles prix des cacahuètes importés des États-Unis ou d'Égypte.

Le développement de la consommation nomade et des recommandations nutritionnelles en faveur des fruits à coque offre de belles perspectives, mais la rentabilité et l'équité des conditions de production seront essentielles pour une filière française durable. ■

3 QUESTIONS À...

Bruno PARMENTIER



Matinagri



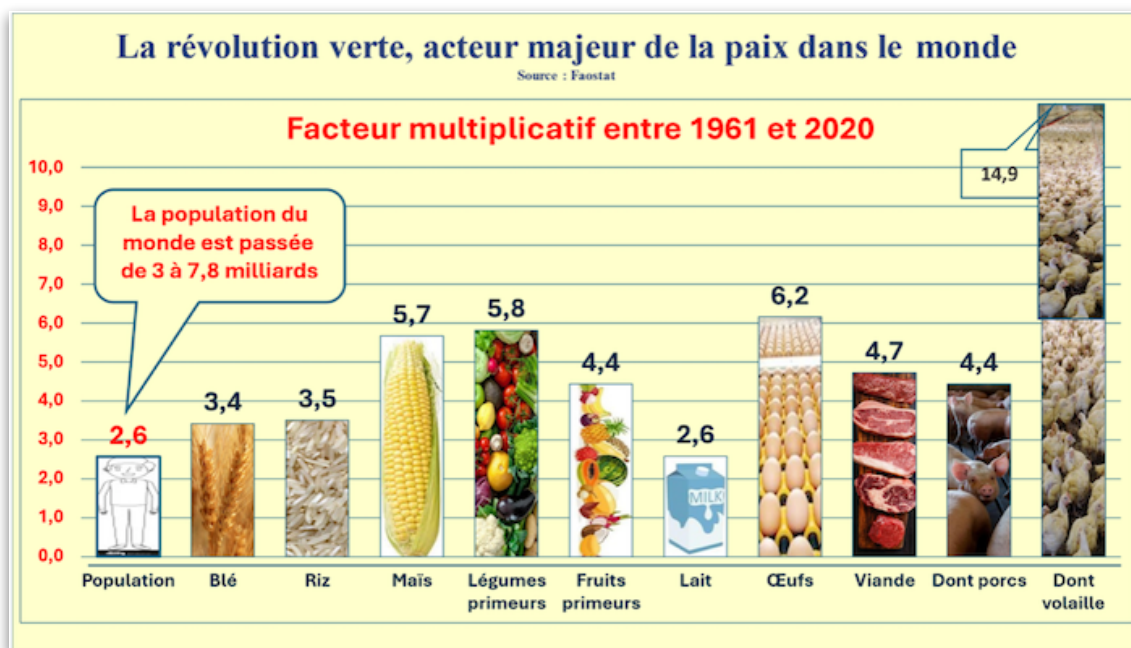
Ingénieur des mines et économiste,
Bruno Parmentier* était l'invité
de notre Matinagri le 7 mars.

"Des acquis à remettre en cause"

Depuis les années 60, l'agriculture a accompli des progrès spectaculaires, permettant de nourrir une population mondiale en forte croissance. Mais le dérèglement climatique et l'épuisement des ressources remettent en question ces acquis. Une nouvelle révolution agricole est en marche, celle du silicium : saura-t-elle relever ces défis ?

Les progrès agricoles des dernières décennies sont-ils aujourd'hui menacés ?

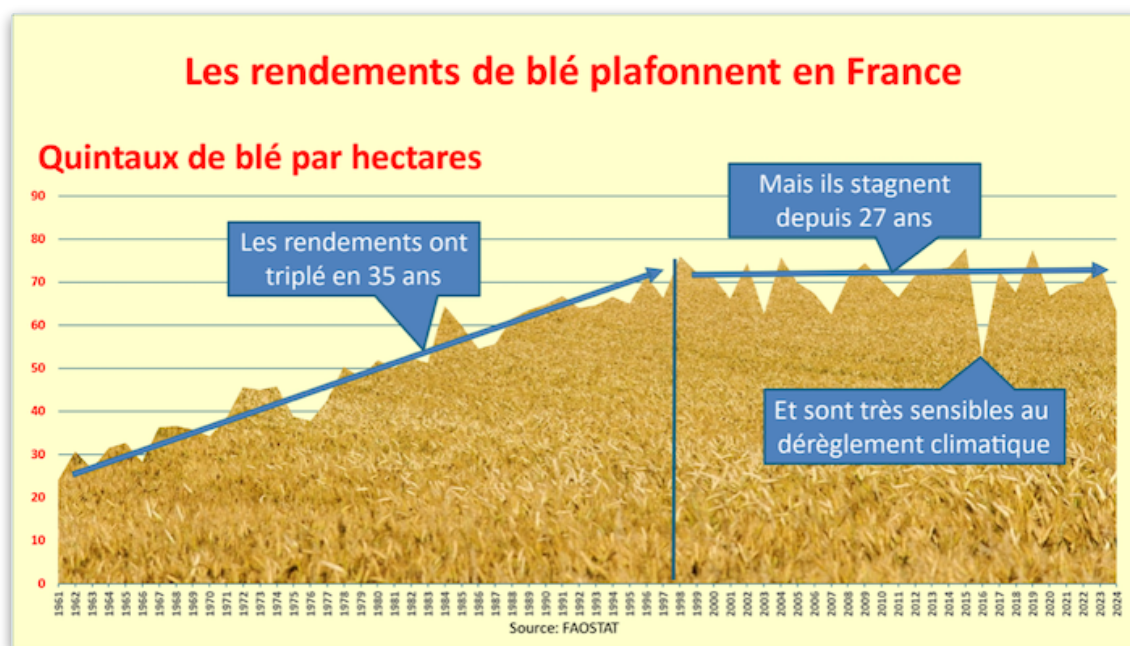
L'agriculture mondiale a fait des progrès spectaculaires depuis les années 60. Alors que la population a été multipliée par 2,6 entre 1961 et 2020, la production alimentaire a suivi un rythme encore plus rapide : blé x 3,4, riz x 3,5, viande x 4,7, œufs x 6,2... Résultat : la planète nourrit 8,1 milliards d'habitants bien mieux que lorsqu'elle en comptait 3. Pourtant, le nombre de sous-alimentés reste stable à 850 millions, pour notre plus grande honte. On pourrait nourrir les 10 milliards attendus en 2050... à condition de surmonter de nouveaux défis.



3 QUESTIONS À...

Bruno PARMENTIER

Les progrès agricoles ont surtout eu lieu entre les années 60 à 90. En France, les rendements du blé ont triplé en trente ans, avant de plafonner, victimes du dérèglement climatique et des limites de la « révolution verte ». Érosion, perte de fertilité, résistance aux pesticides... Les gains technologiques peinent à compenser ces effets. La génétique, jusqu'ici tournée vers la productivité, doit maintenant viser la résilience : produire moins, mais de façon plus stable.



Comment l'agriculture peut-elle faire face au défi climatique ?

L'agriculture est à la fois victime, cause et solution du changement climatique. Elle souffrira de plus en plus d'événements extrêmes, tout en étant responsable de 20 à 25 % des émissions de gaz à effet de serre (dont 10 % pour l'élevage bovin). Pourtant, elle détient aussi l'un des seuls leviers d'action : capter le CO₂ dans les arbres et les sols.

Ce défi remet en cause les acquis, surtout dans les pays tropicaux, où la demande alimentaire explose. Les zones tempérées, elles, pourront s'adapter, notamment en optimisant l'usage de l'eau. En France, les marges de progrès sont considérables.

La bio, souvent perçue comme une solution, pose lui aussi problème. Ses rendements stagnent, et son extension nécessiterait de nouvelles terres, accélérant la déforestation. De plus, la bio repose sur le labour, désormais identifié comme un facteur majeur de destruction des sols. Mais gardons à l'esprit l'importance du vivant dans le sol, quand même très mis à mal par les pesticides et engrais de synthèse !

3 QUESTIONS À... Bruno PARMENTIER

Vidéos intervention
Résumé et complète ICI

Une nouvelle révolution agricole est-elle en train de naître ?

L'agriculture a longtemps fonctionné à l'aveugle, compensant son manque de connaissance des écosystèmes par des pratiques brutales : labour profond, chimie de synthèse... Mais l'ère du numérique change la donne. L'exploration du « monde du carbone » (la vie microbienne des sols) pourrait révolutionner la production.

Désormais, la gestion agricole passe du champ... au mètre carré, voire à la plante. Des innovations émergent :

- **Engrais vivants** : des firmes comme De Sangosse développent des « bactériothèques », produisant des solutions biologiques adaptées à chaque sol.
- **Désherbage intelligent** : des caméras IA permettent aux pulvérisateurs de traiter uniquement les adventices, réduisant les doses de 80 %.
- **Robots autonomes** : semis ultra-précis au GPS, désherbage solaire sans toucher aux cultures.
- **Herbicides cultivés** : couverts végétaux qui poussent avant les mauvaises herbes, les étouffent et se transforment en engrais après l'hiver.

Ces avancées dessinent une agriculture régénérative : couverture permanente des sols, agroforesterie, cultures associées, fertilisation naturelle, gestion fine de l'eau... Elles pourraient compenser les effets du changement climatique et de la raréfaction des ressources.

L'alliance entre le silicium et le carbone ouvre un nouvel horizon. Gardons espoir et accélérons l'histoire ! ■

Propos recueillis par Arielle Delest

**Auteur de « Nourrir l'humanité » et « Faim zéro » (Editions La Découverte), de « Manger tous et bien » (Editions du Seuil) et de « Agriculture, alimentation et réchauffement climatique » (Diffusion internet), et animateur du blog <http://nourrir-manger.com/> et de la chaîne You Tube <http://nourrir-manger.com/video>*

LES CABINETS AGIRAGRI RECRUTENT

Profil comptable, commercial, ingénieur, juriste...
Envie de s'impliquer dans le secteur agricole...
Des postes précis sont à pourvoir et toutes
les candidatures spontanées sont bienvenues...

EN SAVOIR PLUS ICI



DROIT ET GESTION

Loi de finances pour 2025 : les mesures clés pour les agriculteurs

La loi de finances pour 2025 introduit plusieurs mesures destinées à soutenir le secteur agricole. Elles visent à favoriser l'investissement, la transmission des entreprises et la résilience face aux aléas économiques et climatiques. Voici les principales dispositions.

1. Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu (IR)

Pour tenir compte de l'inflation, le barème progressif de l'impôt sur le revenu est revalorisé de 1,8 %. Ainsi, les seuils d'imposition évoluent : les revenus jusqu'à 11 497 € restent exonérés d'impôt, ceux compris entre 11 497 € et 29 315 € sont taxés à 11 %, entre 29 315 € et 83 823 € à 30 %, entre 83 823 € et 180 294 € à 41 %, et au-delà de 180 294 €, le taux atteint 45 %. Cette mise à jour entraîne également une revalorisation automatique des plafonds de déduction forfaitaire pour frais professionnels ainsi que des seuils applicables aux déficits agricoles imputables.

2. Exonération partielle des réintégrations de la déduction pour épargne de précaution (DEP)

Les exploitants agricoles utilisant la DEP bénéficient désormais d'une exonération de 30 % sur les sommes réintégrées lorsqu'elles servent à faire face à certains risques. Cette exonération s'applique uniquement aux pertes résultant de maladies animales ou végétales ouvrant droit à indemnisation, des dommages causés par des aléas climatiques couverts par une assurance et des calamités agricoles officiellement reconnues. Toutefois, le montant des sommes exonérées est plafonné à 50 000 € par exercice fiscal. De plus, pour les Gaec et EARL non soumises à l'IS, ce plafond est multiplié par le nombre d'associés exploitants, avec une limite de quatre.

3. Provision pour augmentation de la valeur des stocks de vaches

Face à l'augmentation de la valeur des stocks de vaches laitières et allaitantes due à l'inflation, une nouvelle provision permet aux éleveurs de lisser cet impact fiscal. Cette provision, dont le montant ne peut excéder 15 000 € par an, est accessible aux exploitants relevant d'un régime réel d'imposition et ne bénéficiant pas du dispositif de blocage des stocks à rotation lente. En revanche, les exploitants ne disposant pas d'un engagement contractuel pluriannuel de vente verront ce plafond réduit progressivement : -10 % en 2025, -20 % en 2026 et -25 % à partir de 2027. La provision doit être réintégrée au plus tard au bout de six ans, sauf si le stock global de vaches a augmenté sur cette période.

4. Relèvement du seuil du régime micro-BA pour les Gaec

Le seuil permettant aux Gaec de bénéficier du régime micro-BA est relevé. Il passe ainsi de 367 000 € à 480 000 €, ce qui permet à davantage d'exploitations de conserver un régime fiscal simplifié. La transparence totale pour les Gaec est rétablie : le seuil est déterminé en fonction du nombre d'associés actifs au sein de l'exploitation, à raison de 60 % de la limite individuelle par associé, dans la limite de quatre associés.

DROIT ET GESTION

5. Mesures en faveur des jeunes agriculteurs

Afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et d'encourager la transmission des exploitations, plusieurs dispositifs sont améliorés. Tout d'abord, les plus-values réalisées lors de la cession d'une exploitation agricole à un jeune agriculteur sont exonérées totalement si les recettes moyennes des deux années précédentes ne dépassent pas 450 000 € (contre 350 000 € auparavant). Lorsque ces recettes se situent entre 450 000 € et 550 000 €, une exonération partielle est appliquée selon un barème dégressif.

Par ailleurs, les seuils d'exonération pour la transmission d'une exploitation agricole sont également revus à la hausse. Désormais, une exonération totale est accordée lorsque la valeur de la transmission est inférieure à 700 000 €, contre 500 000 € auparavant. Pour les transmissions d'une valeur comprise entre 700 000 € et 1 200 000 €, une exonération partielle est appliquée, alors que l'ancien plafond était fixé à 1 000 000 €.

6. Transmission de biens ruraux et mesures en faveur des GFA

Les transmissions de biens ruraux soumis à bail à long terme ou de parts de GFA bénéficient d'un relèvement du plafond d'application de l'abattement de 75 %. Désormais, cet abattement s'applique jusqu'à 600 000 €, contre 500 000 € auparavant, pour les transmissions avec obligation de conservation de cinq ans. De plus, un abattement majoré est créé pour les transmissions de biens loués à long terme à des jeunes agriculteurs, avec un plafond relevé à 20 000 000 €, à condition que le bénéficiaire conserve les biens pendant une durée minimale de 18 ans.

7. Soutien aux Entreprises de Travaux Agricoles (ETA)

Les ETA voient plusieurs dispositifs fiscaux renforcés. L'amortissement accéléré des investissements en matériel agricole est prolongé pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 2027. De plus, un crédit d'impôt exceptionnel est instauré pour les ETA réalisant des travaux en faveur des exploitations en conversion biologique, avec un taux de 25 % sur les dépenses engagées dans la limite de 15 000 € par an.

8. Maintien du tarif réduit de l'accise sur le gazole agricole

L'augmentation prévue du tarif de l'accise sur le gazole agricole est abandonnée. Le tarif reste fixé à 3,86 €/hl, permettant ainsi aux exploitants de limiter leurs coûts de production en période de forte inflation énergétique.

9. Augmentation de l'exonération partielle de la taxe foncière sur les terres agricoles

La taxe foncière sur les propriétés non bâties bénéficie d'une exonération plus importante. Le taux passe de 20 % à 30 %, apportant ainsi un allègement fiscal significatif pour les exploitants et propriétaires fonciers concernés. Cette exonération profite à la fois aux exploitants et aux propriétaires bailleurs, la réduction devant être partagée équitablement entre les deux parties.

Pour mieux comprendre l'impact de ces mesures et déterminer celles qui s'appliquent à votre situation, **il est recommandé de consulter votre cabinet d'expertise comptable membre d'AGIRAGRI.** ■

PORTRAIT D'AVENIR

Du sol au bilan, une agriculture pensée pour durer

Francis Pestre ne parle pas seulement d'écologie, il parle aussi d'économie. En réduisant ses coûts et en repensant ses productions, il crée une ferme transmissible, dans laquelle ses enfants voient un avenir.

Francis Pestre regarde son exploitation comme il observerait un champ en train de lever. Il compte, il analyse, il ajuste. À 62 ans, cet agriculteur de la Champagne crayeuse (Marne) n'a rien d'un rêveur : il parle chiffres, bilans, charges fixes et variables. Son exploitation de 240 hectares, il la veut viable, transmissible. Mais ce n'était pas gagné.

Lui qui ne voulait pas être agriculteur a été contraint, en 1983, de reprendre l'exploitation familiale de 17 hectares. Trop petite pour être viable, il crée une entreprise de travaux agricoles. Très vite, il développe aussi l'entretien d'espaces verts, notamment pour des entreprises comme Bolloré Énergie et, l'entretien d'espaces forestiers.

Sur la ferme familiale, il décide, en 1995, d'arrêter complètement le labour. Une idée ancrée en lui depuis un séjour quelques années auparavant, dans un kibboutz en Israël. « Cinq ans d'essais, d'erreurs, de doutes », se souvient-il. Mais Francis tient bon. En parallèle, avec son frère, ils investissent dans des exploitations en Ukraine. Une aventure de dix ans. Mais une insatisfaction germe peu à peu. Et un constat il y a 7 ans : il stagne. « Il fallait relancer la machine. »

Exit l'ETA et une partie des travaux forestiers. Il vend les moissonneuses, abandonne la récolte des betteraves en prestation, garde uniquement le matériel strictement nécessaire sur l'exploitation.



« Trois entreprises, sept moissonneuses, treize salariés, je ne me sentais pas bien. Trop lourd, trop contraignant. Impossible d'imposer mes techniques. »

C'est alors le retour à la terre. Première décision en réaction aux contraintes des ZNT (1) en bordures d'habitations : investir dans la trufficulture. « C'est sur ces trois premiers hectares, que j'ai découvert l'importance des champignons, des mycorhizes, de la vie du sol. »

Optimiser les coûts, cultiver la rentabilité

C'est aussi le retour à la comptabilité, sa boussole. « Le matériel agricole coûte une fortune, et son entretien encore plus », constate-t-il en feuilletant ses comptes. Récolte 2023, la mécanique et le carburant représentaient près de 22 000 € de dépenses.

Retour à la terre et à la comptabilité

Entre la moisson et le 15 janvier, il consommait 25 litres de carburant par hectare, « pour rien ». Les intrants ? Autre poste de dépenses sous surveillance. « L'engrais amendement, c'est 45 000 € par an. Et les phytosanitaires, encore 28 000 €. Ça ne pouvait plus durer », explique-t-il. Il a arrêté les fongicides en partie et cherche des alternatives au glyphosate.

PORTRAIT D'AVENIR



La solution : réduire progressivement leur usage en misant sur des techniques culturales alternatives. Le semis direct, l'agroforesterie, les cultures semées directement dans les couverts végétaux. « On ne peut pas tout changer du jour au lendemain, mais on avance. »

Pour mieux maîtriser la valeur ajoutée dégagée par ses productions, il monte en 2023 une huilerie fermière. « Un kilo de colza vendu brut, c'est 450 € la tonne. Transformé en huile, ça peut grimper jusqu'à 3 000 €/t. Ça change tout. » Il devrait donc réduire ses surfaces de colza de 10 à 2 ha. En parallèle, il maintient, pour sa production phare, ses contrats traditionnels : blé dur avec Panzani et Farine Francine. Pour le reste, luzerne, maïs, orge de printemps... passent en coopérative.

Agronomiquement aussi, les effets sont là. L'agroforesterie, avec ses 8 kilomètres de haies champêtres et 18 kilomètres d'arbres plantés en intra parcellaire espacées de 60 m pour laisser passer les engins et le choix d'essences adaptées à chaque parcelle, améliore la rétention d'eau et la biodiversité. « Avant, les sols étaient épuisés. Là, on sent qu'ils reprennent vie. » Son assolement a été bouleversé : une vingtaine de cultures, des rotations longues, des plantes bio-indicatrices et accompagnatrices, des associations végétales... Il ne travaille plus ses sols. « Mon rôle, c'est d'observer et d'ajuster. Semer, c'est quasiment ma seule intervention mécanique ! »

Transmettre du vivant, pas de la ferraille

Les chiffres, Francis Pestre les suit de près. Mais ce qu'il ne comptabilisait pas, c'était le retour de ses enfants sur la ferme. « Ils ont vu qu'il y avait un avenir ici et m'ont demandé de choisir entre la ferraille et le végétal. Cela a été le déclic ». Depuis, il a stoppé l'ETA pour se concentrer sur le vivant et la production d'énergie. En 2011, il a installé 7 000 m² de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments.

Les trois enfants veulent construire quelque chose

Sa fille aînée, Lucie, est maintenant revenue sur l'exploitation familiale. Issue de l'événementiel, elle gère la communication et la commercialisation des huiles (traiteurs, restaurateurs, comités d'entreprise). La benjamine, Julie, ingénieure agronome, affine les techniques culturales avec son père. Le fils, Alexandre, opticien optométriste, réfléchit encore, mais les trois se projettent ensemble. « Ils sont encore pluriactifs, mais veulent construire quelque chose ici. »

Un autre bénéfice, plus personnel, s'impose aussi. « Travailler comme ça, me plaît. J'ai l'impression de faire mieux. Je ne suis plus dans la course au rendement, mais dans une gestion plus réfléchie, plus durable. »

Si l'impact financier global reste à confirmer, car les sommes à avancer sont importantes, les premiers signaux sont encourageants : les charges diminuent, les marges s'améliorent. Pourtant, pas d'essais sur des petites parcelles chez lui. Il fait tout de suite à grande échelle et prend des risques. « Parfois, je me plante ».

PORTRAIT D'AVENIR

Mais Francis est serein. Il apprend. Autodidacte, il a enchaîné les formations (taille des arbres, techniques culturales...) ces dernières années, pour mener à bien sa transition. « C'est aussi un investissement », fait-il remarquer. Mais aujourd'hui, c'est lui qui transmet.

Le regard tourné vers l'avenir

Pour l'accompagner dans ces mutations, il s'appuie sur le cabinet comptable FCN (membre d'AGIRAGRI). « Ils ne sont pas là pour me dire ce que je veux entendre. Ils me challengent, me poussent à réfléchir plus loin, apprécie-t-il. Leur réactivité et leur ouverture d'esprit sont précieuses. » Il réfléchit à créer une Cuma avec son frère, pour encore alléger les charges et planche surtout, à un montage juridique pour faciliter la transmission à ses enfants, âgés aujourd'hui de 22 à 32 ans. Mes prêts se terminent, il y a les dividendes du photovoltaïque. Je dois anticiper les conséquences fiscales !

« Je veux que cette ferme dure après moi », ose-t-il affirmer dorénavant. En attendant, il travaille sur des projets qui leur plaisent. En 2027, il lancera une culture de framboisiers sous panneaux solaires sur 25 ha, avec irrigation récupérant l'eau de pluie. « Ce sera encore un investissement lourd, mais c'est une logique d'avenir. »



Déjà labellisé HVE 3 depuis un an et engagé dans la vente de crédits carbone via Soil Capital depuis quatre ans, Francis se positionne sur une agriculture à la fois rentable et régénérative. « Je ne veux plus jouer avec les volumes, les rendements et les marchés à terme. Je veux maîtriser la valeur. »

Une chose est sûre : il ne reviendra pas en arrière. « L'agriculture, ce n'est plus ce que c'était. Il faut s'adapter, tester, prendre des risques calculés. Et surtout, ne jamais s'arrêter d'apprendre. » ■

(1) Les Zones de Non Traitement (ZNT) sont des distances de sécurité à respecter vis à vis des éléments environnants et tout particulièrement des habitations, des lieux hébergeant des personnes vulnérables ou fréquentées par des travailleurs et des cours d'eau.

Arielle Delest

Facebook
Huilerie de la Baronnie

Un assolement diversifié :

Sarrasin en enrobée : 50 ha
Maïs grain : 38.74 ha
Blé tendre : 13.63 ha
Blé dur : 26.68 ha
Orge de printemps : 5.27 ha
Betterave : 19.95 ha (va arrêter car remue trop les sols)
Tournesol : 21.54 ha
Colza avec 6 plantes compagnes : 10.84 ha (va réduire à 2)
Féverole : 6.59 ha
Jachère : 4.40 ha
Luzerne : 25.81 ha
Lin oléagineux : 4 ha
Mélange vesce et avoine : 1,2 ha

Et côté arbres...

Bois : 7.64 ha
Noyers : 5.92 ha
Agroforesterie : 5.89 ha
Paulownias : 2.96 ha
Haies : 3.11 ha
Truffière : 2.62 ha
Poivrier : 0,1 ha
Peupliers : 1 ha
Autre utilisation : 22.40
Bâtiments corps de ferme : 4.98
Couverts ou doubles couverts chaque année

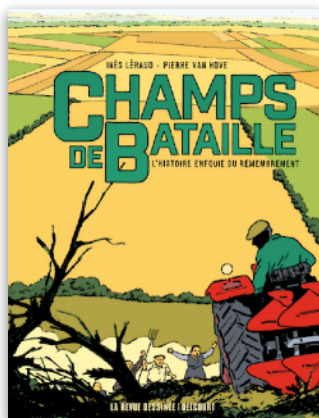
CULTURE

Livre / La défense est dans le pré



Depuis un an, les cortèges de tracteurs ont régulièrement envahi les routes de France, paralysant parfois la capitale. Pour Timothée Dufour, jeune avocat engagé de 33 ans et petit-fils d'agriculteurs périgourdins, ce combat est quotidien. Aux côtés de ces hommes et ces femmes écrasés par les lois, les taxes et des procédures interminables, il se fait le porte-voix d'une détresse trop souvent ignorée. D'affaire en affaire, cet ardent défenseur du monde agricole nous entraîne dans les coulisses de batailles judiciaires où l'absurde le dispute à l'injustice. À travers son regard passionné et combatif, il dresse le portrait de héros ordinaires d'un secteur en souffrance. Un voyage au cœur de nos campagnes blessées, où se mêlent colère, émotion et, parfois, un humour salvateur.

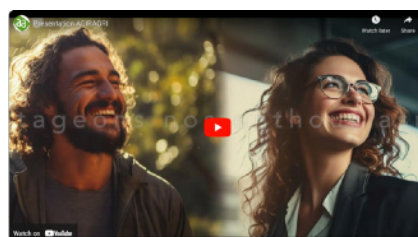
BD / Le remembrement : une guerre oubliée au cœur des campagnes



Il est des blessures rurales dont on parle peu, et pourtant, elles marquent encore les paysages et les esprits. Avec « Champ de batailles, l'histoire enfouie du remembrement », Inès Léraud et Pierre Van Hove plongent dans l'histoire méconnue de cette transformation brutale des campagnes françaises. Quand l'État, au nom du progrès, a redessiné les bocages et exproprié des paysans. À travers une enquête minutieuse, nourrie de témoignages et de recherches historiques, cette bande dessinée retrace les résistances, les divisions et les drames humains liés à cette mutation forcée du monde rural. Car si le remembrement a promis la modernité, il a aussi effacé des siècles d'équilibre entre l'homme et son environnement. Un récit poignant et essentiel pour comprendre comment l'agriculture d'aujourd'hui porte encore les traces de cette restructuration à marche forcée.

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET

La nouvelle version du site internet AGIRAGRI se veut plus dynamique pour faire valoir cette idée majeure qui a fait et fera le Groupement : partageons nos cultures.

[VOIR LE SITE](#)[VOIR LA VIDÉO](#)

A VRAI DIRE

Bovins : forte baisse du cheptel en 2024 et augmentation des prix à la production

En ce début d'année 2025, les industriels de la viande manquent de matière première et les prix s'envolent. Pour la première fois, le prix de marché des broutards (plus de 4€/kg) dépasse les coûts de production. La baisse du cheptel a été renforcée par les conséquences des épizooties de FCO (fièvre catarrhale) et de MHE (maladie hémorragique épizootique). Et la France n'est pas seule : diminution de 14 % de vaches en 8 ans en Allemagne, de 5% en Irlande, et de 11 % en France pour les laitières et 15 % pour les allaitantes. Pour l'instant, les volumes couvrent la demande, en baisse. Mais les consommateurs sont -il prêt à payer plus cher ? Les industriels et entreprises de négoce espèrent-ils la mise en œuvre de l'accord UE/Mercosur pour faire baisser les prix ?

[PLUS ICI](#)

Oranges : en manque de jus !

Une crise sans précédent affecte la production d'oranges à jus dans tous les grands bassins de production, à l'exception notable du bassin méditerranéen et de l'Australie. La maladie du Dragon jaune due à l'insecte *Diaphorina citri* (famille des psylles), en provenance d'Asie, qui véhicule la bactérie *Candidatus Liberacter*, s'est répandue dans les Amériques. Au Brésil (75 % des exportations mondiales), la production est passée de 400 millions de caisses avant 2022 à 307 pour la saison 2023-2024. En Floride (2^e exportateur), la production a été divisée par 10 en dix ans. Le cours du jus d'orange a bondi de 300 % en 20 ans. Le prix du concentré est passé sur le marché de Rotterdam de 2 000 \$/tonne en 2008 à 7 200 \$ en 2024.

Il n'existe actuellement aucun traitement contre cette maladie, qui tue les orangers. Toute la filière souffre et la propagation au bassin méditerranéen, qui concentre les 2/3 des exportations d'agrumes frais, semble inévitable, à moins qu'une stratégie de lutte durable et efficace soit mise au point.

[PLUS ICI](#)

Installation : diminution de 3,6 % en 2023

Entre 2018 et 2019, les installations avaient déjà ralenti, avec des baisses respectives de 2,8 % (13 925 unités) et 3,7 % (13 406 unités). En 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 a accentué cette tendance, entraînant une chute de 6,7 % (12 508 unités). Cependant, en 2021, un rebond significatif de 11,2 % a été observé, portant le nombre d'installations à 13 914 unités. En 2022, cette dynamique s'est poursuivie, bien que de manière plus modérée, avec une hausse de 1,6 % pour atteindre 14 132 installations. En 2023, la tendance s'est inversée : seulement 13 621 chefs d'exploitation se sont installés, soit 511 de moins qu'en 2022, représentant une diminution de 3,6 %.

[PLUS ICI](#)

A VRAI DIRE

L'échec des lois Egalim pour le revenu agricole

Dans une étude publiée le 4 février 2025, l'UFC-Que Choisir dénonce « l'inefficacité » des différentes lois Egalim, mises en œuvre depuis 2019, qui étaient censées protéger les revenus des agriculteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs. Complétée en 2021 avec Egalim 2 et en 2023 avec Egalim 3, cette loi stipule que les relations commerciales entre un agriculteur et son premier acheteur relèvent de contrats régis par le Code rural, qui doivent être écrits et d'une durée minimale de 3 ans (5 pour le lait), où le prix payé au producteur évolue selon des indicateurs qui doivent tenir compte du coût de production. La matière première agricole est même sanctuarisée, la négociation du prix d'un aliment ne pouvant pas porter sur cette partie.

Par ailleurs, la loi impose un seuil de revente à perte majoré de 10 % pour les produits agricoles vendus en grande distribution (dit SRP+10). Un distributeur doit donc appliquer une marge minimum obligatoire sur tout produit agricole acheté et revendu en l'état. Mais d'après l'UFC-Que choisir, qui a étudié le cas de quatre filières (céréales et oléagineux, porc, viande bovine et lait), cela a avant tout pesé sur le pouvoir d'achat des consommateurs, sans « ruisseler » vers le monde agricole.

Combien faudra-t-il de lois Egalim pour que l'encadrement des négociations commerciales annuelles entre agro-industrie et distribution protège le revenu agricole ?

[PLUS ICI](#)[PLUS ICI](#)

La faible rentabilité des coopératives céréalières

Le 31 janvier, le Haut conseil à la coopération agricole (HCCA) a présenté les derniers chiffres de son observatoire économique et financier, qui montrent la faible rentabilité des coopératives céréalières.

Avec un chiffre d'affaires de 66 milliards d'euros en 2023, elles restent le pilier le plus important de la coopération. Cependant le résultat net sur chiffre d'affaires s'érode et l'évolution des fonds propres sur le bilan montre une tendance sensiblement baissière sur cinq ans, faisant passer l'autonomie financière de 32 % à 28,5 % entre 2018 et 2023.

Cette faible rentabilité est liée notamment à des coûts fixes importants, qui subissent les effets de l'inflation (énergie, emballages, salaires, ...).

Dans le cadre du Plan infrastructures 2030, lancé par les coopératives céréalières fin 2024, d'importants capitaux devront être mobilisés pour réaliser les investissements nécessaires à la préservation de leur compétitivité, notamment au niveau des exportations.

Pour augmenter la productivité et l'excellence opérationnelle, les coopératives devront coopérer davantage, améliorer les flux logistiques, se diversifier. Le défi reste de garder ces outils en France, pour capter la valeur ajoutée sur nos territoires.

[PLUS ICI](#)

PARLONS DE NOUS

Une lumière s'est éteinte



Lucien Bourgeois, disparu en début d'année, aura marqué AgirAgri et bien au-delà par son engagement sans faille et sa curiosité insatiable. Pendant ces dix dernières années, il a été un pilier de notre groupement, rédacteur infatigable de À Vrai Lire, passionné d'agriculture et d'économie, toujours prêt à questionner nos certitudes, notamment sur le sujet qui lui tenait tant à cœur : le revenu des agriculteurs.

Dès 1970, au service économique de la FNSEA, puis à travers ses nombreuses responsabilités – associations d'élevage, chambre d'agriculture, présidence de la SFER et de la section économique de l'Académie d'Agriculture – il a incarné une vision exigeante et singulière.

Lucien ne se contentait pas des idées reçues, il les bousculait avec bonhomie, humour et parfois une pointe d'ironie, rendant les débats aussi stimulants qu'enrichissants. Brillant économiste, il était aussi un esprit profondément cultivé, féru de musique baroque et de littérature, notamment russe, qu'il évoquait avec autant d'aisance que les comptes de l'agriculture.

S'il avait vécu au XVII^e siècle, on l'aurait qualifié d'« honnête homme », un terme dont il incarnait pleinement l'essence : savoir, savoir-vivre et générosité. Lucien était une lumière, un homme sur qui l'on pouvait toujours compter. Un ami qui nous manquera immensément.

Le Groupement AGIRAGRI